



18 novembre 1997
Genève, le
2, rue Théodore-de-Bèze

Département de l'instruction publique

**CENTRE INFORMATIQUE
PEDAGOGIQUE
(CIP)
Case Postale 3144
1211 Genève 3**

Note à :

Mmes Marianne Extermann
Jacqueline Perrin
Marie-France Anex

M. Georges Schürch

Concerne : séance du 17.11.97 dans le bureau de Mme M. Extermann

Mesdames,
Monsieur,

Afin de faire le point, j'ai rédigé des notes de séance à partir de mes documents.

Auriez-vous l'amabilité de me dire si ces quelques lignes correspondent bien au déroulement de cette réunion ?

N'hésitez pas à compléter/amender si nécessaire, car je souhaite poursuivre la préparation de ce document avec des éléments stables et concrets.

Vous aurez pu noter que la séance du groupe ad hoc, tel que proposé en séance, est déjà fixée au jeudi 20 novembre de 9h15 à 12h00 à la salle 3.

Vous comprendrez qu'une réponse de votre part avant cette prochaine réunion me faciliterait la tâche et vous me pardonnerez cette urgence qui correspond à vos demandes.

Vous trouverez également en annexe le schéma couleur du SIC-P mis à jour conformément à vos décisions.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à cette réorganisation, je vous transmets mes meilleures salutations.

R. Morel

Annexes : ment.

NOTE DE SEANCE

Date de la réunion : 17.11.97 de 8h30 à 10h00

Participant à la séance : Mmes Marie-France Anex, Marianne Extermann,
Jacqueline Perrin
MM. Georges Schürch, Raymond Morel

Objet : Etudes des documents fournis le 5.11.97 aux DG

En guise de préambule, ME rappelle que les DG souhaitent aboutir rapidement à une solution de mise en oeuvre du dispositif du SIC-P, ce d'autant plus que d'importantes échéances tombent prochainement (discussion avec le CDTI/CETI, commission de gestion du portefeuille et des projets, etc.).

Il ne sera pas possible aux DG de répondre aujourd'hui à toutes les questions, les informations manquantes seront fournies prochainement par leurs délégués (MM. Bernard Gmür, Maurice Bettens et Laurent Steffen).

Le document du 27.10 de MLF donne les premières orientations concernant les questions Q1 à Q3. Il en découle que le responsable du SIC-P rencontre régulièrement les représentants de chaque DG chargés du dossier "informatique pédagogique" (BG, MB, LS), ainsi que MFA dans le cadre d'une structure adéquate pour aborder toutes les questions relatives à l'ensemble du mandat et favoriser ainsi la collaboration et la concertation.

Au lieu de diffuser des cahiers des charges tous azimuts sans explication, il conviendrait de soigner l'information sur cette réorganisation : information dans les notes éosine du CIP, information ciblée aux directions d'écoles et surtout parution d'un article des DG dans le prochain numéro (n° 35) d'Informatique-Informations de janvier 98 (le délai de parution est le 23 décembre).

La mention de la messagerie doit être incluse dans la convention globale entre le CETI et le SIC-P.

Pour les questions Q10 et Q11, c'est bien la deuxième interprétation qui est celle retenue.

Pour la question Q17, MFA donnera des précisions en fonction et dans le cadre des priorités retenues.

La question Q20 doit être interprétée comme une pratique des entretiens périodiques de collaborateurs mise en place depuis deux ans, il n'y a donc rien de nouveau.

L'informatisation des bibliothèques (Q7) ne fait pas partie du mandat, vu les aspects informatiques du logiciel de gestion des bibliothèques (avenants déjà repris par le CETI et CDTI).

Le schéma en couleur donne une vision synthétique de l'ensemble des activités du SIC-P.

Pour la question Q19, à la lumière des documents fournis, ME se chargera de présenter le dossier de réévaluation.

Concernant les projets de cahiers des charges des responsables par délégation de chaque secteur, il conviendrait de rajouter la place des entretiens périodiques de collaborateurs et de rajouter le SRED comme l'un des partenaires pour la prospective éducative.

La question Q18 n'a pour l'instant pas de solution. RM rencontrera GS pour déterminer un mandat de responsabilité pour Jean-Luc Corsini.

Pour les 2 autres secteurs, le groupe ad hoc mentionné ci-dessus devra trouver/proposer la (les) solution (s) en jouant sur les priorités, les compétences et les ressources humaines d'une part et sur les analyses déjà réalisées des trois activités/présentations d'autre part.

Pour les autres questions en suspens, le groupe ad hoc s'efforcera de trouver rapidement les meilleures solutions (budgets, listes des collaborateurs, locaux, relance de certains dossiers, etc.).

Prochaines séances :

jeudi 20.11 à 9h15 : réunion du groupe ad hoc

lundi 24.11 à 8h00 : préparation de l'audition du DIP à la CGPP

lundi 24.11 à 10h00 : COMODIP (CETI/CDTI, cf. lettre de J.-F. Mabut du 28.10)

jeudi 27.11 à 10h00 : CGPP

RM/17.11.97

Plans stratégiques – Priorités – Intégration de l'innovation

Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) telle que décrite par la CPIE (cf. procès-verbal no 42 du 4 mars 1997 pages 10 et 11)

Coordination du SIC-P (Système d'information et de communication pour la pédagogie) responsable du secteur AMP (aide méthodologique de proximité)

Formation responsable du secteur Formation

Prospective éducative responsable du secteur Prospective éducative

Niveau Etat-major Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Coordination / collaboration avec le CETI

Augmentation des prestations spécifiques à l'enseignement primaire

Augmentation des projets spécifiques au PO
Projets spécifiques au PO

Animation Coordination Collaboration Intégration

Prestations à fournir pour l'IEP (Activités réalisées avant par le SIEP)

Formation continue en informatique organisée par le SIEP spécifiquement pour l'enseignement primaire

Augmentation des projets spécifiques au CO
Projets spécifiques au CO
Augmentation des projets spécifiques à l'IEP
Projets spécifiques à l'ens. primaire

Prestations à fournir pour le CO (Activités réalisées avant par le SINCO)

Formation continue liée aux TIC organisée par le CIP pour l'ensemble des enseignants du DIP en 91-94

Activités en prospective éducative réalisées par le CIP de 91 à 94 pour l'ensemble du DIP

Prestations à fournir pour le PO (Activités réalisées avant par le SIPO)

Augmentation des prestations fournies par le CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble des collaborateurs de l'enseignement au DIP

Augmentation des prestations du CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble du DIP

Activités reprises par le CETI

Prestations à fournir pour le CEPPSE
Prestations à fournir pour le SMP

Activités réalisées localement dans les écoles en collaboration avec le secteur AMP

Prestations de la maîtrise d'oeuvre pédagogique pour les trois secteurs: AMP, Formation, Prospective éducative (niveau opérationnel)



-  Prestations fournies à l'origine par le CIP dès 1991
-  Prestations nouvelles fournies pas le CIP dès 1995 sans ressources nouvelles
-  Prestations actuelles assurées par les services existants
-  Prestations nouvelles sans ressources supplémentaires
-  Activités reprises par le CETI avec des ressources partiellement transférées du DIP
-  +  Mandat actuel du CIP
-  +  Responsabilités des activités nouvelles à coordonner selon le projet de nouveaux mandats pour le SIC-P

Remarque générale:

Il faut tenir compte de la diminution des ressources humaines et budgétaires depuis 1991 pour chaque secteur et pour chaque direction générale.

Caractéristiques du secteur AMP:

Plus de 100 responsables délocalisés (le plus souvent à temps partiel).
 Entre 40 et 45 % du parc de l'Etat.
 Postes de travail employés de façons variées (multiusages pour des multiutilisateurs).

Caractéristiques du secteur Formation:

1500 inscriptions en 1997 (a doublé en deux ou trois ans).
 130 jours/an de cours organisés / plus de 100 séances/an d'information pour les utilisateurs.
 Public cible : 6500 enseignants + les collaborateurs de l'enseignement.

Caractéristiques du secteur Prospective éducative:

Une veille technologique dans le domaine des nouvelles technologies est impérative pour piloter le système éducatif du point de vue des objectifs pédagogiques.
 Public cible : les directions générales, 6500 enseignants + les collaborateurs de l'enseignement et quelques 60000 élèves.



JLC p.i.
Genève, le 5 novembre 1997
2, rue Théodore-de-Bèze

Département de l'instruction publique

**CENTRE INFORMATIQUE
PEDAGOGIQUE
(CIP)
Case Postale 3144
1211 Genève 3**

NOTE à :

Madame Marianne Extermann
Directrice générale
Direction générale de l'enseignement
secondaire postobligatoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6, CP 3925
1211 Genève 3

Par télécopie et par courrier normal

Concerne : compléments d'informations

Chère Madame,

Comme annoncé dans ma note du 22 octobre dernier, veuillez trouver ci-joint les documents suivants :

- 1) - la liste des questions (cf. votre courrier électronique du 21.10 et mes notes des 3.10, 16.10 et 22.10) ;
- 2) - une vision synthétique et réaliste de l'ensemble des activités, tant de prestations (MOE pédagogique) que de l'AMOA de façon globale, correspondant à votre projet de cahier des charges (cf. votre courrier électronique du 21.10, ma note du 22.10 et votre note du 10.10) ;
- 3) - de nouvelles versions des trois cahiers des charges (avec inventaire des prestations de chaque secteur) pour la délégation à des responsables (cf. votre courrier électronique du 21.10, ma note du 22.10 et votre note du 10.10) ;

En attendant votre réponse, je vous prie de croire, Chère Madame, à mes dévouées salutations.

R. Morel

Annexes : mentionnées

Copie : Madame M.-L. François, présidente de la COMODIP
Mmes Jacqueline Perrin et Marie-France Anex
M. Georges Schurch

LISTE DES QUESTIONS EN SUSPENS **(cf. ma note du 22.10.97)**

Remarques :

Elles ne sont pas dans l'ordre d'importance mais dans l'ordre chronologique où elles ont été posées lors de l'entretien du 1er octobre 1997.

Question 1 :

Le projet de cahier des charges du responsable de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine pédagogique - SIC-P (ci-après intitulé "projet") devrait s'inscrire dans une structure/cadre à décrire. Une telle description existe-t-elle ? Est-elle disponible ? Quelles sont les objectifs et les missions de cette structure ? Comment fonctionne les 3 "piliers" dont il a été question lors de l'entretien ? [les seuls documents officiels en ma possession relatifs à la problématique en cours sont :

- la note de M. Michel Ramuz de mi-janvier 1997
- le procès-verbal et les décisions du rapport général du 5 mai 97
- la décision du Conseil d'Etat pour le personnel concerné par l'informatique pédagogique de fin mai 1997].

Question 2 :

Le "projet" diverge sur le principe arrêté par la CPIE (P.V. N° 42 du 4.03.97) : "il ne peut exister de rapport hiérarchique entre la maîtrise d'oeuvre [ici prestations pédagogiques] et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage".

Y-a-t-il donc exception à cette règle pour la pédagogie ?

Question 3 :

La personne assumant la responsabilité du "projet"... "dépend des trois Directions générales d'enseignement".

Concrètement, qui sont les interlocuteurs ? Quelle est la dépendance administrative ? Quelle est la dépendance hiérarchique ? (cf. aussi les questions 8, 9 et 12).

Question 4 :

Quels moyens sont-ils prévus pour assumer l'animation, la coordination et le contrôle des trois secteurs ? Quels types de "contrôle" envisagent les trois Directions générales ?

Question 5 :

Si la collaboration avec le CETI est relativement claire (un projet de convention finalisé, validé par le CETI et l'état-major du CPIE, est existant depuis début juin), le terme "responsables d'ateliers" ne correspond pas à l'ensemble des sites concernés et les statuts mixtes (enseignants, personnel administratif et technique, assistants de laboratoire, etc.), comme leur dépendance hiérarchique/administrative (écoles/centralisées) devraient être précisées si l'on veut effectivement une coordination renforcée dans le secteur AMP telle que définie dans l'ensemble des avenants pédagogiques relatifs à la convention de service d'exploitation CETI signée par les trois Directions générales en mai-juin 97.

Peut-on obtenir une liste nominative et complète avec les renseignements nécessaires ? [une première estimation laisse apparaître que le nombre de personnes concernées (le plus souvent à temps partiel) voisine la centaine].

Question 6 :

Quel est le contenu de la convention de délégation de compétence ad hoc pour la messagerie ?

Question 7 :

L'informatisation des bibliothèques fait partie d'avenants administratifs déjà signés, avec un entretien assuré intégralement par le CETI [ne pas confondre les postes pédagogiques dans les bibliothèques qui sont partie intégrante des avenants pédagogiques (cf. question 5)].

Pour mémoire, le logiciel GESBIB/BIBAL a été repris par le CDTI pour la maintenance.

Quelle est la position de chaque Direction générale pour supprimer le paradoxe existant entre le "projet" et la réalité ?

Quelles ressources humaines met-elle pour cette activité ? (même information que pour la question 5).

Comment envisage-t-elle la conduite du projet prioritaire tel que celui validé par le DIP dans le cadre du projet de budget 98 (Centre de documentation et Internet) ?

Question 8 :

Dans la collaboration avec les autres instances pour le secteur "Formation", quels sont les interlocuteurs ? Comment est envisagé/organisé ce fonctionnement ?

Quels sont les représentants des Directions générales si ce ne sont pas les mêmes personnes que dans les questions 3, 9 et 12 ? [d'après l'expérience sur plusieurs années, pour chaque Direction générale il y a plusieurs interlocuteurs].

Question 9 :

Dans la collaboration avec les autres instances que le secteur "Prospective éducative", quels sont les interlocuteurs ? Comment est envisagé/organisé ce fonctionnement ?

Quels sont les représentants des Directions générales si ce ne sont pas les mêmes personnes que dans les questions 3, 8 et 12 ? [d'après l'expérience sur plusieurs années, pour chaque Direction générale il y a plusieurs interlocuteurs].

Question 10 :

La disparition de manière explicite des activités liées au multimédia dans le secteur "Prospective éducative" est-elle une diminution voulue des prestations ou est-elle comprise dans les 2 premières descriptions de ce secteur dans le "projet" ?

Question 11 :

La disparition de la mention explicite des projets interdépartementaux, nationaux ou européens notamment en liaison avec l'Université, est-elle une diminution voulue de prestation ou est-elle comprise dans "l'assistance à l'élaboration de projets pédagogiques relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur suivi" ? (cf. question 13).

Question 12 :

Par rapport à la "collaboration étroite avec les trois Directions générales d'enseignement et la Direction du CEPSPE", quels sont les interlocuteurs ? Comment est organisé/envisagé son fonctionnement ? (cf. question 3, 8 et 9). Y-aura-t-il un groupe de coordination informatique DIP (cf. annexe au P.V. N° 1 de la conférence secondaire de l'année scolaire 97/98).

Question 13 :

L'élaboration d'une politique des TIC pour les Directions générales et la formulation de propositions dans ce domaine implique un suivi anticipatif de l'évolution de celles-là. Quels objectifs globaux ont les Directions générales ? Y-a-t-il un lien avec les actuelles commissions EAO ou télématique du DIP ? Quelles priorités/projets les Directions générales souhaitent-elles privilégier actuellement ? (cf. aussi la question N° 11).

Question 14 :

Toute intervention à la COMODIP présuppose un travail de préparation en amont, voire des études préliminaires et surtout en aval un suivi trop souvent négligé par le passé. Que signifie concrètement en terme d'activité "participe à ... tout autre séance organisée par les Directions générales" ? [la vision synthétique de l'ensemble des activités du "projet" (cf. lettre du 22.10.97, document N° 2 cf. annexe) explicite l'ampleur de la tâche proposée].

Question 15 :

S'agissant du budget de fonctionnement, comment est-il constitué explicitement pour l'ensemble des natures budgétaires ? Quels sont les mécanismes d'utilisation envisagés par rapport à la situation actuelle ? Quels liens avec les réponses à la question 3 ?

Question 16 :

Concernant le budget des ressources humaines, comment est-il constitué explicitement pour l'ensemble des natures budgétaires ? Quels sont les mécanismes de mise en oeuvre envisagés par rapport à la situation actuelle ? Quels liens avec les réponses aux questions 3 et 5 ?

Question 17 :

La vision synthétique de l'ensemble des activités contenues dans le "projet" [cf. lettre du 22.10.97, document N° 2 cf. annexe] montre que plusieurs prestations sont nouvelles et sans ressources associées.

Le CEPSPE et l'OJ/SMP sont-ils partie intégrante du "projet" au niveau des prestations ? Si oui, quels sont les moyens prévus localement et centralement ?

Question 18 :

Une évaluation fine des activités de chaque secteur, basée sur une connaissance et une expérience de plus de 10 ans montre que, contrairement à l'impression première, l'ampleur des délégations de responsabilité est équivalente pour chaque secteur, comme d'ailleurs les ressources humaines impliquées. Quels statuts et quels postes prévoient les Directions générales pour ces 3 collaborateurs, responsables de chaque secteur ? La question de l'évaluation de chaque responsable interviendra avec le cahier des charges remanié à venir et après la réponse à la première partie de la question N° 18.

Question 19 :

Au stade actuel de compréhension du "projet", quel statut et quel poste prévoient les trois Directions générales pour son responsable ? Compte tenu des responsabilités nouvelles et supplémentaires que contient ce cahier des charges, par rapport à la situation actuelle, une réévaluation est-elle envisagée ?

Question 20 :

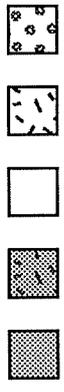
Pourquoi avoir prévu dans le "projet" la durée du présent cahier des charges de 2 ans ? Est-ce que cela signifie que le cahier des charges est en évolution pour suivre celles des technologies qui galopent et qu'il est adapté périodiquement (p. ex. 2 ans) ou a-t-on une raison particulière de fixer son terme à 2 ans ? En tous les cas, comment sera conduite l'évaluation du cahier des charges ? par qui ? et sur la base de quels critères ? [comme déjà mentionné à plusieurs reprises, cette question est préoccupante, pas seulement pour le responsable du "projet" ou uniquement pour les trois collaborateurs responsables de l'un ou l'autre des secteurs, mais pour l'ensemble des personnes concernées par cette restructuration].

RM/5.11.97

SIC-P (Système d'information et de communication pour la pédagogie)

<p>Plans stratégiques – Priorités – Intégration de l'innovation</p> <p>Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) telle que décrite par la CPIE (cf. procès-verbal no 42 du 4 mars 1997 pages 10 et 11)</p> <p>Coordination du SIC-P (Système d'information et de communication pour la pédagogie) responsable du secteur AMP (aide méthodologique de proximité)</p> <p>Coordination / collaboration avec le CETI</p>	<p>responsable du secteur Formation</p> <p>Augmentation des prestations spécifiques à l'enseignement primaire</p> <p>Augmentation des projets spécifiques au PO</p> <p>Projets spécifiques au CO</p> <p>Augmentation des projets spécifiques à l'EP</p> <p>Projets spécifiques à l'ens. primaire</p>	<p>Niveau Etat-major</p> <p>Assistance à la maîtrise d'ouvrage</p> <p>Animation Coordination Collaboration Intégration</p>
<p>Prestations à fournir pour l'EP (Activités réalisées avant par le SIEP)</p>	<p>Formation continue en informatique organisée par le SIEP</p> <p>spécifiquement pour l'enseignement primaire</p>	<p>Augmentation des projets spécifiques au CO</p> <p>Projets spécifiques au CO</p>
<p>Prestations à fournir pour le CO (Activités réalisées avant par le SINCO)</p>	<p>Formation continue liée aux TIC organisée par le CIP pour l'ensemble des enseignants du DIP en 91-94</p>	<p>Augmentation des prestations spécifiques à l'EP</p> <p>Projets spécifiques à l'ens. primaire</p>
<p>Prestations à fournir pour le PO (Activités réalisées avant par le SIPO)</p>	<p>Augmentation des prestations fournies par le CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble des collaborateurs de l'enseignement au DIP</p>	<p>Activités en prospective éducative réalisées par le CIP de 91 à 94 pour l'ensemble du DIP</p> <p>Augmentation des prestations du CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble du DIP</p>
<p>Prestations à fournir pour le CEPSPE</p> <p>Prestations à fournir pour le SMP</p> <p>Informatisation des bibliothèques</p>	<p>Augmentation des prestations fournies par le CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble des collaborateurs de l'enseignement au DIP</p>	<p>Augmentation des prestations du CIP dans ce secteur ces trois dernières années (1995-1997) pour l'ensemble du DIP</p>
<p>Prestations de la maîtrise d'œuvre pédagogique pour les trois secteurs: AMP, Formation, Prospective éducative (niveau opérationnel)</p>		

légendes au verso



... ne j bu r



Prestations fournies à l'origine par le CIP dès 1991



Prestations nouvelles fournies par le CIP dès 1995 sans ressources nouvelles



Prestations actuelles assurées par les services existants



Prestations nouvelles sans ressources supplémentaires



Activités reprises par le CETI avec des ressources partiellement transférées du DIP



+



Mandat actuel du CIP



+



Responsabilités des activités nouvelles à coordonner selon le projet de nouveau mandat pour le SIC-P

Remarque générale:

Il faut tenir compte de la diminution des ressources humaines et budgétaires depuis 1991 pour chaque secteur et pour chaque direction générale.

Caractéristiques du secteur AMP:

Plus de 100 responsables délocalisés (le plus souvent à temps partiel).

Entre 40 et 45 % du parc de l'Etat.

Postes de travail employés de façons variées (multiusages pour des multiutilisateurs).

Caractéristiques du secteur Formation:

1500 inscriptions en 1997 (a doublé en deux ou trois ans).

130 jours/an de cours organisés / plus de 100 séances/an d'information pour les utilisateurs.

Public cible : 6500 enseignants + les collaborateurs de l'enseignement.

Caractéristiques du secteur Prospective éducative:

Une veille technologique dans le domaine des nouvelles technologies est impérative pour piloter le système éducatif du point de vue des objectifs pédagogiques.

Public cible : les directions générales, 6500 enseignants + les collaborateurs de l'enseignement et quelques 60000 élèves.

**Cahier des charges du responsable
du secteur AMP (Aide méthodologique de proximité)**

La description des activités AMP est l'un des trois secteurs du SIC-P .

Le responsable chargé du secteur AMP par délégation du responsable du SIC-P a pour tâches,

au niveau opérationnel (maîtrise d'oeuvre pédagogique) :

- d'assurer les prestations liées au secteur AMP, à savoir :
en collaboration avec le CETI et les responsables de l'AMP dans les établissements scolaires, ce secteur doit offrir aux écoles, services et enseignants notamment, les prestations suivantes :
 - configuration de base, équipements, installations de logiciels pédagogiques;
 - support et animation dans les écoles pour les élèves et les enseignants;
 - assistance à l'utilisation pédagogique des logiciels éducatifs et prestations Internet, y compris la messagerie
 - commandes de moyens d'enseignement et d'apprentissage, inventaire des logiciels pédagogiques, information;
 - conseils aux utilisateurs (enseignants) et prêts en matière d'équipement et de logiciels pédagogiques;
- de collaborer activement avec les deux autres secteurs "Formation" et "Prospective éducative" du SIC-P et son responsable;

pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- de conseiller les maîtres d'ouvrage en matière de maintenance et d'évolution des ressources technologiques pour les écoles,
- d'aider les maîtres d'ouvrage en matière d'organisation de conduite de projets dans le secteur AMP,
- de collaborer au suivi des projets du secteur AMP,
- d'évaluer les projets en cours.

Pour assurer une cohérence optimale, le responsable du secteur AMP proposera au responsable du SIC-P les formes de collaboration adéquates avec ses interlocuteurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du DIP.

Les ressources minimales nécessaires aux activités du secteur AMP doivent être fournies par la contribution de chaque direction générale d'enseignement au SIC-P.

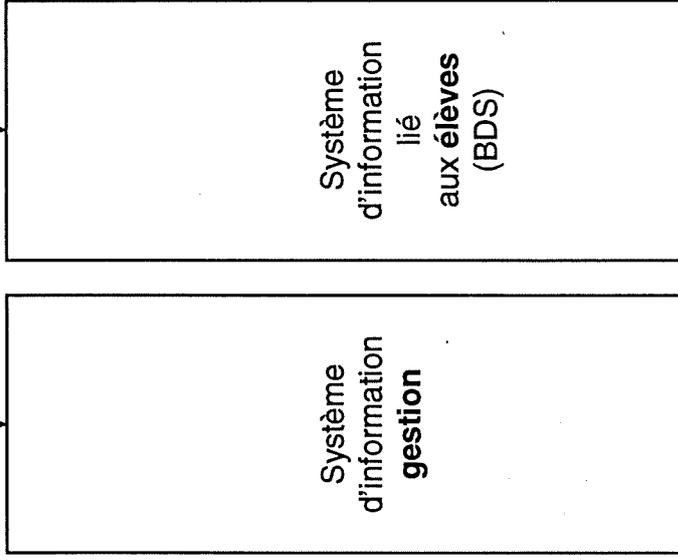
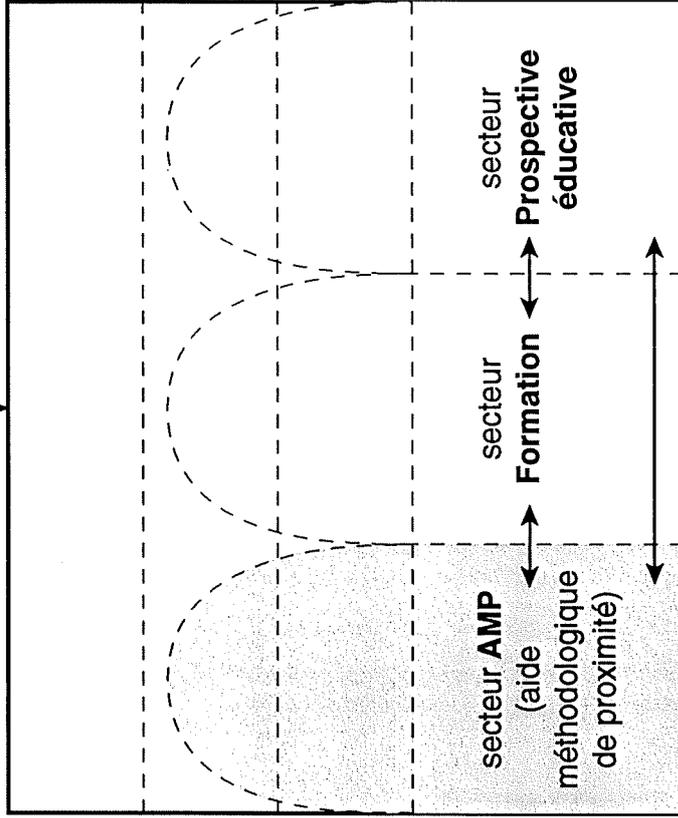
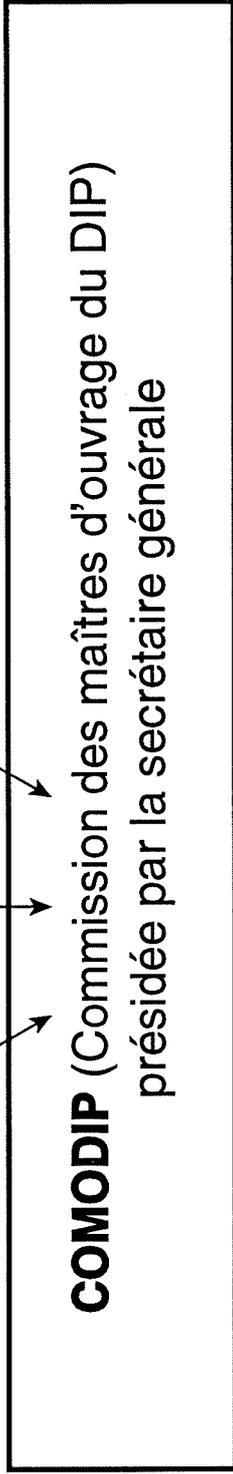
Le présent cahier des charges relève d'une fonction à plein temps en liaison avec les descriptions fonctions-type par groupes professionnels du SEF.

Annexe : le schéma illustrant et situant le secteur AMP dans l'organisation du DIP.

CPIE

Gestion du portefeuille des projets

Système d'information transversaux



Domaine pédagogique
SIC-P (Système d'information et de communication pour la pédagogie)

Domaine transversal DIP

- Niveau Etat-major
stratégies / priorités
- Assistance à la maîtrise
d'ouvrage
- Animation / coordination /
collaboration / intégration
- Maîtrise d'oeuvre
pédagogique avec
trois secteurs
(niveau opérationnel /
prestations)

SIC-F (Système d'information et de communication pour la formation)

Cahier des charges du responsable du secteur "Formation"

La description des activités "Formation" est l'un des trois secteurs du SIC-P .

Le responsable chargé du secteur "Formation" par délégation du responsable du SIC-P a pour tâches,

au niveau opérationnel (maîtrise d'oeuvre pédagogique) :

- d'assurer les prestations liées au secteur "Formation" aux TIC, à savoir :
 - en collaboration avec les autres instances chargées de la formation, ce secteur doit offrir notamment les prestations suivantes :
 - exécution et gestion de l'offre de formation continue pendant l'année en cours;
 - suivi de la formation continue (clubs utilisateurs, etc.);
 - élaboration de l'offre de formation continue pour l'année suivante;
 - réflexions sur les processus de formation par rapport aux technologies de l'information et de la communication (TIC).
- de collaborer activement avec les deux autres secteurs AMP et "Prospective éducative" du SIC-P et son responsable;

pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- de conseiller les maîtres d'ouvrage en matière d'évolution des processus de formation par rapport aux TIC (Technologies de l'information et de la communication),
- d'aider les maîtres d'ouvrage en matière d'organisation de conduite de projets dans le secteur "Formation" ,
- de collaborer au suivi des projets du secteur "Formation",
- d'évaluer les projets en cours.

Pour assurer une cohérence optimale, le responsable du secteur "Formation" proposera au responsable du SIC-P les formes de collaboration adéquates avec ses interlocuteurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du DIP.

Les ressources minimales nécessaires aux activités du secteur "Formation" doivent être fournies par la contribution de chaque direction générale d'enseignement au SIC-P.

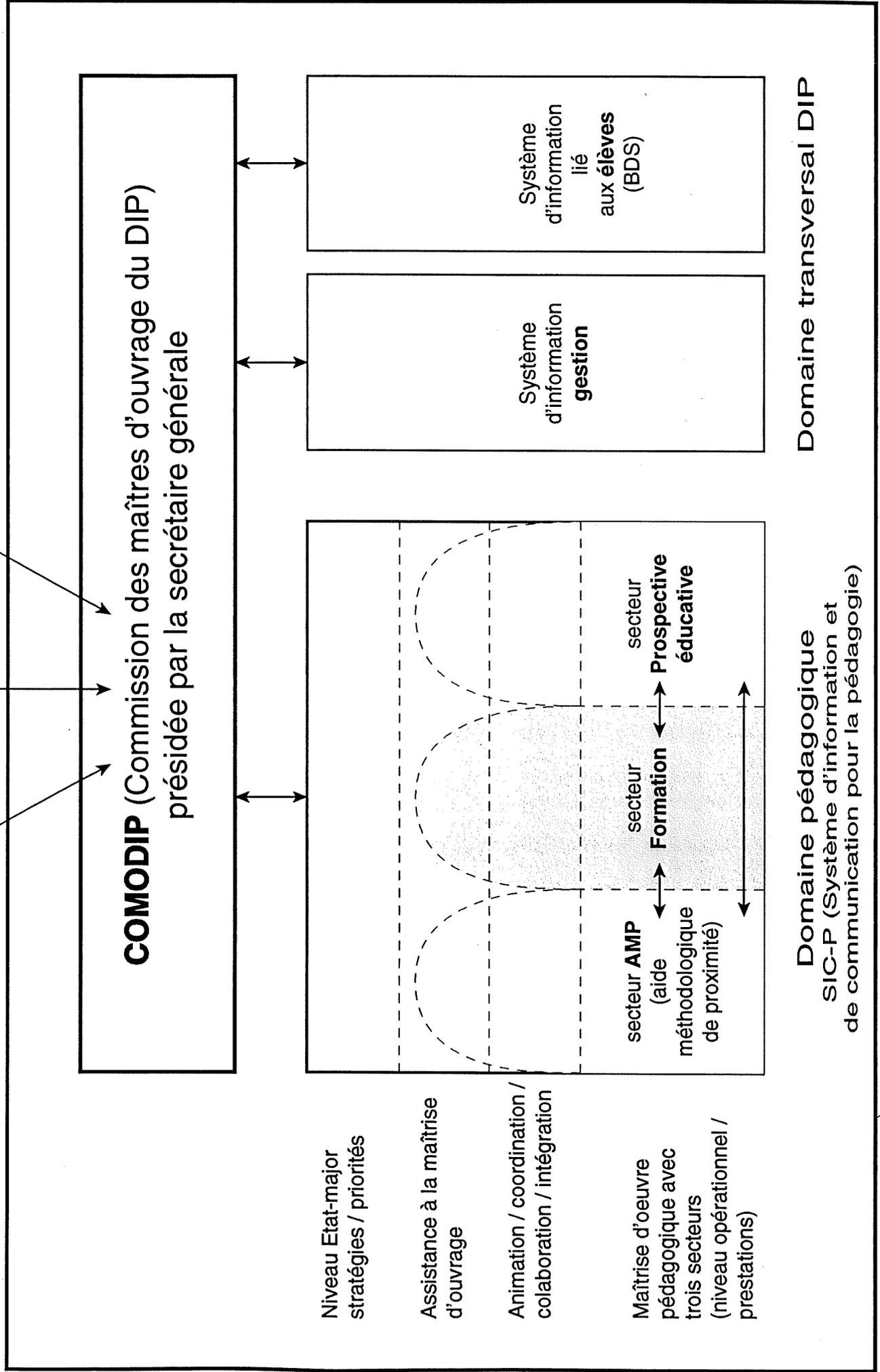
Le présent cahier des charges relève d'une fonction à plein temps en liaison avec les descriptions fonctions-type par groupes professionnels du SEF.

Annexe : le schéma illustrant et situant le secteur "Formation" dans l'organisation du DIP.

CPIE

Gestion du portefeuille des projets

Système d'information transversaux



SIC-F (Système d'information et de communication pour la formation)

Cahier des charges du responsable du secteur "Prospective éducative"

La description des activités "Prospective éducative" est l'un des trois secteurs du SIC-P.

Le responsable chargé du secteur "Prospective éducative" par délégation du responsable du SIC-P a pour tâches,

au niveau opérationnel (maîtrise d'oeuvre pédagogique) :

- d'assurer les prestations liées au secteur "Prospective éducative", à savoir :
 - en collaboration avec les autres secteurs du DIP concernés et les directeurs responsables de l'enseignement, ce secteur doit offrir notamment les prestations suivantes :
 - recherches, tests et évaluations pédagogiques des moyens d'enseignement et d'apprentissage en relation avec les disciplines et les spécificités des écoles;
 - assistance à l'élaboration de projets pédagogiques relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à leur suivi.
 - communication et échanges électroniques en particulier sur Internet/Intranet;
- de collaborer activement avec les deux autres secteurs AMP et "Formation " du SIC-P et son responsable;

pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- de conseiller les maîtres d'ouvrage en matière d'anticipation de projets pédagogiques par rapport aux TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans l'éducation,
- d'aider les maîtres d'ouvrage en matière d'organisation de conduite de projets dans le secteur "Prospective éducative",
- de collaborer au suivi des projets du secteur "Prospective éducative",
- d'évaluer les projets en cours.

Pour assurer une cohérence optimale, le responsable du secteur "Prospective éducative" proposera au responsable du SIC-P les formes de collaboration adéquates avec ses interlocuteurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du DIP.

Les ressources minimales nécessaires aux activités du secteur "Prospective éducative" doivent être fournies par la contribution de chaque direction générale d'enseignement au SIC-P.

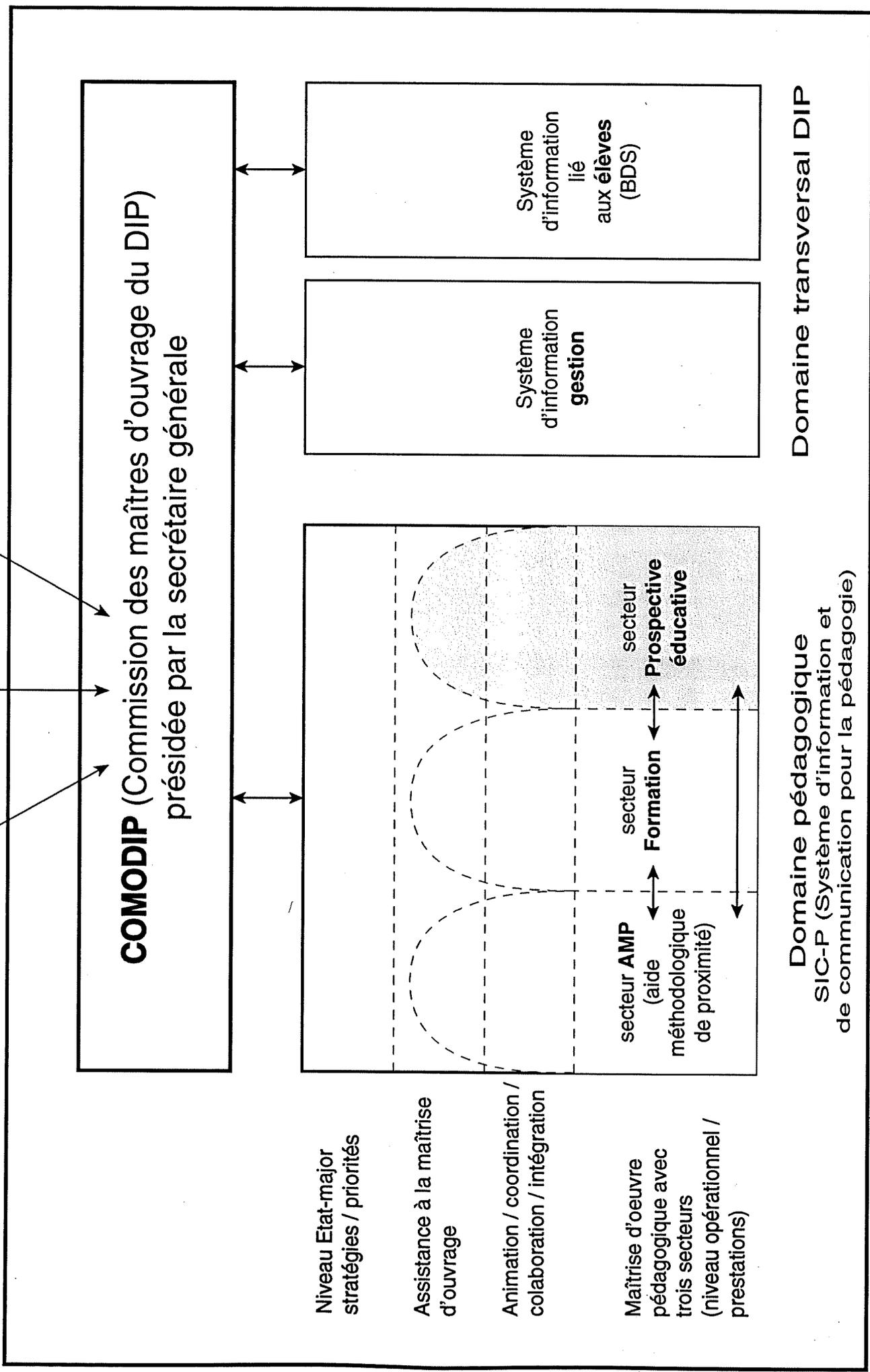
Le présent cahier des charges relève d'une fonction à plein temps en liaison avec les descriptions fonctions-type par groupes professionnels du SEF.

Annexe : le schéma illustrant et situant le secteur "Prospective éducative" dans l'organisation du DIP.

CPIE

Gestion du portefeuille des projets

Système d'information transversaux



SIC-F (Système d'information et de communication pour la formation)